MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 8 juin 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Valère Huet
Mmes Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin
Absence : messieurs Patrick Simony et Denis Fortin

Était également présente Madame Marie Dufresne, dg et sec-très. de même que monsieur Yvan Pruneau ins.mun.

2- **Ouverture de la séance**

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #146-06-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

1- Mot de bienvenue
2- Ouverture de la séance
3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
4- Adoption des procès-verbaux du mois de mai (avec correctif rés # 109-05-15

5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit)**

6-- rapport du conseil, et suivi des procès-verbaux
7- Présentation des comptes payés
8- Présentation des comptes à payer

9- **Résolutions et règlements:**
9.1 : enregistreur de données coût reçu de Omhéga
9.2 : Projet FAIR- reçu entente
9.3: projet pour étude portant sur les effets changements climatiques
9.4 : soumission camion déneigement
9.5 : si reçu devis performance aréna- SEAO
9.6 : demande Daniel Huet 10$/jour utilisation trailer
9.7 : vacances employés
9.8 : demandes de Yvan (8 juin)
9.9 : Fonds de visibilité Cartier Énergie
10- Rapport de l'inspecteur municipal
11- Rapport du chef pompier
12-Période de questions
13-Clôture de la séance
A) appui à l'OMH
B) projet cénotaphe
C) soumission faire peinturer halte St-Yvon
D) appui à TUGLIQ
E) appui : URLS- projet autorail-projet nouveaux horizons
F) Avis de motion
G) bottes employés

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

_____ _____
Maire Sec-très.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 147-06-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2015 est approuvé avec correctif à la résolution # 109-05-15 tel que présenté par la directrice (chacun ayant eu copie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 148-06-15

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2015 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

A. Agence de la santé- présentation de l'entente concernant les premiers répondants
B. Rapport d'Intervention CSST- final
C. CSST- tableau cumulatif- sommes versées
C.2 décision rendue dossier employé

D. MTQ- détériorations causés pas nos infrastructures- attention particulière à apporter- vérifier avec Yvan
E. Musée de la Gaspésie- réponse à notre résolution
F. Invitation inauguration camp de jour Gde-Vallée
G. journées de la culture
H. MRC- UMQ- FQM informations diverses

1- modification résolution (en adoptant le proces verbal du 11 mai)
2- santé mentale- campagne de financement
3- mtq- disposition d'un immeuble excédentaire lot 74-29 (st-yvon)
9.2 – informations salaires fair
9.6- factures de daniel
9.9- fonds de visibilité cartier énergie
A- statu quo omh
B- anciens combattants
5- mddelcc- fermeture définitive dépôt en tranchée
6- centre de tri- réponse concernant bardeau asphalte
7- csst- décision d'admissibilité

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 – RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1er mai AU 31 mai 2015

Résolution # 149-06-15

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mai pour un montant de 95 245.50$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

_____
Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 150-06-15

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

RCGT- vérification annuelle, 13 500 - 5 200= 9 542.93$
RCG- mandat récupération- 459.90$
XÉROX- contrat annuel - 2 125.82$
OMHC- quote part 2015 5 212$ divisé en quatre
OMHC - surplus 2014- 1 448$
CENTRE LM- ouvrage charrue- 1 294.77$
DISTRIBUTION BRUNET- pièces aqueduc- 2 855$
UNIPNEU- ROUES ET PNEUS 3 078.92$
QUATREX- PIÈCES ÉCO CENTRE- 630.64$
MAUGER FORD- 2 695$ APRÈS CRÉDIT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 151-06-15

Enregistreur de débit/chloration

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition présentée par le Groupe Ohméga inc. pour la fourniture d'un ensemble d'enregistrement de débit au coût de 4 210$ plus taxes incluant l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 152-06-15

Fair

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Jocelyne Huet à signer le protocole d'entente avec la MRC concernant le programme FAIR.

QUE le conseil municipal accepte de contribuer pour un montant minimal de 1 111$ tel que demandé dans le projet.

QUE le conseil municipal engage messieurs Robert Francoeur et Marius Cotton pour effectuer les travaux requis et mentionné au projet. Le taux horaire est de 15$, 40 heures/semaine pour 14 semaines. Les coûts de dépassement seront assumés à même les redevances de Cartier Énergie que la municipalité reçoit à chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____
Maire Sec-très.

9.3 Résolution # 153-06-15

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU D'ENTÉRINER LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

Résolution # 145-06-15

Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière
Une étude proposée par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

En conséquence, il est proposé par MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 154-06-15

Soumission camion déneigement

UNE SEULE soumission reçue Équipement Lourd Papineau, 234 049.87 taxes incluses

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission présentée au coût de 234 049.87$ taxes incluses et mandate sa directrice générale à faire parvenir une demande de financement par crédit-bail sur SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 le devis de performance devrait nous parvenir dans la semaine du 15 juin.

9.6 Résolution # 155-06-15

Location trailer/employé

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le coût de location demandé par Daniel Huet de 50$/semaines est accepté étant donné que nous aurons le nôtre à la fin du mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 la directrice générale et l'inspecteur municipal dépose la date de leur vacance respective à la fin du mois de juin (avec les deux fêtes)

9.8 Résolution # 156-06-15

Conteneur /garage municipal

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à installer le nouveau conteneur qui devait aller à l'éco-centre près du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 157-06-15

Fonds de visibilité Cartier Énergie éolienne

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu étaient invités à présenter une demande dans le cadre du fonds de visibilité de Cartier Énergie au plus tard le 31 mai;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni et a statué selon les critères établies et les nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE l'aide du Fonds doit principalement traitée de visibilité touristique et d'apport que les activités ciblées ont ou auront dans le milieu de notre municipalité dévitalisée (partie 2);

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme, selon la liste remis par le comité, demande à Cartier Énergie de faire parvenir aux organismes dont les dossiers ont été retenus les montants alloués à chacun :

PARTIE 1 :

Association Chasse et pêche de Cloridorme, 250, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour la journée de la pêche 500$ et pour la fête des voisins 500$.

Le comité des loisirs de Cloridorme inc. 472, route 132 Cloridorme, G0E 1G0 pour la commémoration du 200ième de la Pénélope 500$ et le Club des 50 ans et plus 478, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour la fête de l'amour 500$

PARTIE 2 :

Comité des Loisirs inc. 472, route 132 Cloridorme G0E 1G0pour le développement touristique de l'Anse St-Yvon Est par la mise en valeur du site et la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux, 2 500$

Administration portuaire de Cloridorme, 631, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour la mise en place des pontons qui sont utilisés par les petites embarcations pour la pêche sportive, récréative et touristique, 1 000$.

L'Association des pompiers volontaires de Cloridorme, 472, route 132 Cloridorme G0E 1G0 un montant de 1 069.27$ (exceptionnellement promis l'an passé- service à toute la population) ce qui clos la partie 2 pour cette année.

Deux demandes ont été refusées car elle ne cadrait pas avec le programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) Résolution # 158-06-15

Office municipal d'habitation de Cloridorme

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement entend modifier les conseils d'administrations des offices municipal d'habitation du Québec en les regroupant;

CONSIRÉRANT QUE la Gaspésie couvre un énorme territoire, que Cloridorme est à une heure de route de la ville de Gaspé, que nos aînés se sentent en sécurité car le service est rapide étant à 5 minutes du bâtiment;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande au gouvernement de conserver nos acquis et de garder le statu quo car il en va de la santé de nos aînés et de leur quiétude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Résolution # 159-06-15

Fonds de partenariat communautaire

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE : LA municipalité de Cloridorme autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière auprès des Anciens Combattants Canada dans le cadre du programme cité en rubrique, concernant le projet : *Hommage aux anciens combattants de Cloridorme.*

QUE la municipalité de Cloridorme assume tous les autres coûts inhérents à la réalisation des activités liées au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Maire Sec-trésorière

C) Résolution # 160-06-15

Offres de services

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fera paraître une offre de services mentionnant qu'Il désire recevoir un prix afin de faire peinturer la halte de St-Yvon, la municipalité fournit la peinture et pinceaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-Résolution # 161-06-15

Appui à TUGLIQ

CONSIDÉRANT QUE TUGLIQ est une compagnie québécoise se spécialisant dans l'optimisation des coûts d'énergie, en couplant énergies renouvelables, dispositifs de stockage d'électricité renouvelable, et carburants fossiles complémentaires ;

CONSIDERANT QUE le projet qui a été présenté à la municipalité de Cloridorme est très intéressant et serait un plus pour nous et la Gaspésie ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme appuie l'entreprise dans ses démarches d'implanter un projet de liquéfaction du gaz naturel en Gaspésie, et qu'elle espère fortement que ce projet se concrétise pour la vitalité de notre milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-1 Résolution # 162-06-15

Résolution d'appui à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

Attendu que le programme de soutien aux Unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

Attendu que le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25%, le nombre de municipalités 10%, la population 40%, l'étendue du territoire 25%;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales du temps commit l'erreur d'oublier pour l'étendue du territoire, la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive notre URLS de 40 mille dollars annuellement;

Attendu que depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé d'où un manque à gagner de plus de 20% en raison de la hausse du coût de la vie;

Attendu qu'en 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

Attendu qu'en date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue;

Attendu que les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans;

Attendu que en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

Attendu qu'en date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

Attendu que le conseil d'administration de l'URLS GIM devra en août prochain mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante;

Pour ces raisons,

Il est proposé par Nathalie Francoeur conseillère, appuyé et résolu :

Que la municipalité de Cloridorme demande au Gouvernement du Québec, (ministère de l'Éducation) de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS GIM, et de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 $ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-2 Résolution # 163-06-15

Résolution en faveur du projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé

Attendu que VIA Rail ne dessert plus, par son service de train passager, la Gaspésie, entre Matapédia et Gaspé, depuis septembre 2013;

Attendu que VIA Rail a, à de nombreuses reprises, laissé entendre qu'elle est prête à offrir de nouveau son service de train passager entre Matapédia et Gaspé dès que le rail sera sécuritaire;

Attendu qu'en date du 15 mai 2015, le gouvernement provincial est officiellement devenu propriétaire du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé;

Attendu que la Gaspésie est une région éloignée des grands centres québécois et canadiens;

Attendu que la compagnie Keolis a considérablement réduit les services d'autocar d'Orléans Express en Gaspésie;

Attendu que le coût d'un billet d'avion entre Gaspé et les grands centres n'est pas à la portée de la grande majorité des Gaspésiens et des Gaspésiennes;

Attendu que le tourisme représente une industrie importante pour l'économie de la région;

Attendu que VIA Rail exploite déjà un autorail sur le tronçon ferroviaire entre Sudbury et White River, en Ontario;

Attendu qu'il est urgent d'offrir aux Gaspésiens et aux Gaspésiennes ainsi qu'aux gens désirant visiter la région un service de train passager viable et sécuritaire;

Attendu que le député fédéral de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Philip Toone, et la Coalition pour l'avenir du train en Gaspésie font activement la promotion d'un projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé;

Il est proposé par Laurence Beaudoin conseillère et il est résolu :

QUE la municipalité de Cloridorme demande aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'à VIA Rail d'étudier la possibilité d'offrir un service de train passager par autorail entre Matapédia et Gaspé, et ce, dans les plus brefs délais possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E-3 Résolution # 164-06-15

Nouveaux horizons/Chevaliers de Colomb

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme appuie les Chevaliers de Colomb dans leur démarche de présenter un projet dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés ».

QUE la municipalité offre une contribution en nature au projet au montant total de 950$, soit 900$ pour le service professionnel de l'agente de développement de la municipalité (60 heures à 15$) : présentation de la demande d'aide financière au PNHA, également un montant de 50$ pour les coûts rattachés au service d'impression, photocopie de documents, enveloppes etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur les nuisances.

G) Résolution # 166-06-15

Bottes employés

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de 100$ à chaque employé permanent pour des bottes de sécurité. (Yvan Pruneau, Yvan Côté, Daniel Huet, Léo Francoeur et Paul René Francoeur)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Rien de spécial

11- Rapport du chef pompier

Rien de spécial

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

Clôture de la séance

13-Résolution # 167-06-15

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_____ _____

Maire Sec-trésorière